

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Anne Papilloud et consorts - Quelle politique carcérale pour le canton ?

La commission, formée de Mmes Cesla Amarelle, Mireille Aubert et Gloria Capt et de MM. Daniel Mange, Pierre Guignard, Pierre-Alain Mercier, Jacques-André Haury, Jean-Michel Dolivo et Raphaël Mahaim s'est réunie le 30 août 2010 de 10h00 à 11h30 dans la Salle de Conférences du Château cantonal. Raphaël Mahaim a été confirmé dans son rôle de président rapporteur. La postulante Mme Anne Papilloud était remplacée par M. Jean-Michel Dolivo.

Le Conseil d'Etat était représenté par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du DINT, accompagné de Mme Raphaële Lasserre, cheffe adjointe du SPEN.

Cédric Aeschlimann s'est chargé des notes de séances, ce dont nous le remercions vivement.

Rappel de la proposition

Le postulat déposé par Mme Anne Papilloud fait suite aux événements survenus lors de l'affaire " Skander Vogt " ; il essaie cependant de prendre du recul et de considérer la question de la politique carcérale de manière générale. Le postulat pose des questions au sujet de la prise en charge des détenus, en particulier s'agissant des moyens nécessaires pour réaliser un certain nombre d'objectifs définis par la loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP). En définitive, ce postulat demande un rapport sur l'actuelle et future politique pénitentiaire du canton.

Position du Conseil d'Etat

Le Conseiller d'Etat P. Leuba partage l'appréciation générale des postulants et appuie le renvoi du postulat au Conseil d'Etat. Le chef du DINT estime que ce sera l'occasion pour le Conseil d'Etat d'expliquer ce que le canton réalise en matière de prise en charge pénitentiaire, s'agissant aussi bien des détenus purgeant une peine privative de liberté que de ceux qui sont soumis à un régime de détention préventive. Le chef du DINT a rappelé que le rapport du Conseil d'Etat au postulat Borboën présentait déjà plusieurs mesures relatives aux problèmes d'infrastructures pénitentiaires. Si le postulat Papilloud est renvoyé par le Grand Conseil au Conseil d'Etat, le chef du DINT propose d'inclure dans son rapport un point passant en revue l'ensemble des projets du rapport Borboën et leur état d'avancement.

Discussion générale

L'ensemble des commissaires se sont montrés intéressés à disposer d'informations détaillées au sujet de la politique carcérale menée dans le canton. La question pénitentiaire est une question très sensible. A l'heure actuelle, le monde carcéral est soumis à une forte pression. Les événements tragiques liées à

l'affaire " Skander Vogt " ont révélé le besoin criant de s'interroger sur les moyens mis en œuvre pour mener une politique carcérale humaine et respectueuse de l'Etat de droit. C'est dans cette perspective que s'inscrit le postulat de Mme A. Papilloud.

Les commissaires se montrant unanimement favorables à la transmission du postulat au Conseil d'Etat, la discussion en commission a principalement porté sur le périmètre des informations que le Conseil d'Etat serait amené à fournir au Grand Conseil dans son rapport. Une commissaire demande que les propositions de modification du code pénal actuellement en discussion – du moins celles qui concernent la politique carcérale – soient brièvement présentées dans le rapport du Conseil d'Etat. Dans le même sens, un autre commissaire désire que le rapport du Conseil d'Etat expose la marge de manœuvre dont le canton dispose en regard des contraintes posées par le droit fédéral. Suivant la suggestion du chef du DINT, la commission souhaite également que l'état de la mise en œuvre des mesures citées dans le rapport au postulat Borboën soit présenté. En revanche, la majorité de la commission estime qu'une discussion approfondie des problèmes soulevés par le rapport Rouiller dépasserait le cadre fixé par ce postulat. Seuls les aspects généraux ayant trait aux questions posées dans le texte du postulat pourront être abordés.

Vote de la commission

Au vu de ce qui précède, la commission unanime recommande au Grand Conseil la prise en considération du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat.

Morges, le 29 novembre 2010.

Le président :
(Signé) *Raphaël Mahaim*